

# UNE JUNGLE D'ACTEURS



**CONSIDÉRANT** la multiplicité des acteurs liés à la Jungle, il est opportun de comprendre leurs rôles et ce qu'induit leur action ou leur non-action. Une chronologie présente les étapes de constitution et d'évolution de la Jungle au regard des acteurs. Une cartographie des interactions entre acteurs ainsi qu'une analyse critique révèlent le degré d'adéquation entre leurs compétences et leurs actions. Une analyse sémantique des discours propose une nouvelle géographie des positionnements.

Étudiants du Cycle d'Urbanisme  
de Sciences-Po Paris

Boris Fillon, Architecte Urbaniste

Sophie Jacquemont, Juriste Urbaniste

Faustine Masson, Politologue Urbaniste

**INTRODUCTION** page 4



**MAIRIE DE CALAIS ACTEUR #1** page 6

**DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ACTEUR #2** page 7

**DIHAL ACTEUR #3** page 8

**ACTED ACTEUR #4** page 9

**L'AUBERGE DES MIGRANTS ACTEUR #5** page 10

**FRANCE TERRE D'ASILE ACTEUR #6** page 11

**LA VIE ACTIVE ACTEUR #7** page 12

**GYNÉCOLOGIE SANS FRONTIÈRES ACTEUR #8** page 13

**LA CABANE JURIDIQUE ACTEUR #9** page 14

**SECOURS CATHOLIQUE / CARITAS FRANCE ACTEUR #10** page 15

**AUTRES ACTEURS** page 16

**CARTOGRAPHIE** page 18

**CHRONOLOGIE** page 20

**VERBATIMS** page 22

# INTRODUCTION

**CONSIDÉRANT** la Jungle d'un point de vue systémique, outre les exilés, les résidents, d'autres acteurs participent de la construction de cet espace. Ils interviennent parfois en marge, souvent dans l'urgence et sur le terrain. Caractérisés par des modes d'actions variés et animés par des idéaux, un sens des responsabilités, une obligation ou une simple humanité, leurs actions impulsent des dynamiques et font évoluer le processus de construction d'un lieu de vie particulier : la Jungle.

Étudiants en urbanisme, tous trois issus de formations diverses (architecture, politiques publiques et droit), nous avons souhaité engager une réflexion commune sur la Jungle de Calais. Intéressés par les systèmes d'acteurs, nous nous sommes posés les questions suivantes : Sur la Jungle, qui fait quoi ? À quel moment ? Pour quelles raisons ? Comment ?

Depuis novembre 2016, nous avons mené un travail analytique portant sur différents acteurs intervenant directement ou indirectement sur le bidonville de Calais. Acteurs publics, privés, associatifs ou sans étiquette propre, nous avons souhaité nous entretenir avec certains d'entre eux pour appréhender leurs rôles et positionnement vis-à-vis de la Jungle. Il ne s'agit pas d'une étude à visée quantitative, bien au contraire. Accusant de nombreux refus, parfois du fait de l'urgence de la situation, nous n'avons pas pu nous entretenir avec le nombre d'interlocuteurs souhaité. L'adaptabilité étant de rigueur, nous avons oscillé entre entretiens formels (par téléphone ou en face-à-face) et rencontres informelles. En outre, ce travail compile la parole de 12 acteurs rencontrés au fil de l'année. L'échantillon des personnes interrogées se décompose comme suit :

- Six acteurs associatifs agissant ou non pour une personne publique (l'Auberge des migrants, Acted, France-Terre-d'asile, Gynécologie Sans Frontière, le Secours catholique, la Vie Active),
- Deux acteurs sans étiquettes (La cabane juridique et les « no borders »),
- Quatre acteurs issus d'une institution publique (La Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement, l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides, la ville de Calais et le département du Pas-de-Calais),

Par ailleurs, nous avons rencontré d'autres acteurs tels que Médecins du Monde, et Utopia 56. Sans avoir pu récolter formellement leur parole, nous les prenons toutefois en compte dans notre étude.

Les entretiens réalisés constituent la matière première de notre travail. Ils ont été traités pour effectuer quatre analyses :

- Une mise en perspective du rôle et des compétences de chacun des acteurs étudiés,
- Une analyse croisée portant sur la chronologie des interventions de chaque acteur et l'évolution de la situation à Calais,
- Une représentation des interactions entre ces différents acteurs,
- Une analyse, sous forme de verbatims, des discours collectés.

Dans un premier temps, nous nous sommes rendus à Calais en tant que bénévoles. Nous y avons alors rencontré un certain nombre d'acteurs. À notre retour, nous avons élaboré une grille d'entretien semi-directif, construite autour de plusieurs dimensions, et structurée en deux temps :

1. Une description de l'acteur et ses missions :

- La présentation du parcours de la personne rencontrée,
- La présentation de la structure au sein de laquelle cette personne travaille,
- Le détail des missions de la structure,
- Les raisons pour lesquelles la structure intervient à Calais et la chronologie de son intervention,
- Les modalités de financement des actions engagées par la structure (dons de particuliers, subventions, financements publics),
- Les modes d'organisation (collaboration ou partenariat avec d'autres structures, mandat, délégation)

2. Une mise en perspective critique de la situation à Calais :

- La pertinence des actions menées par l'acteur, notamment au regard de l'efficacité et de la soutenabilité de leurs résultats,
- La pertinence des actions menées par les autres acteurs intervenant sur la jungle (les collectivités, les acteurs associatifs et autres acteurs privés),
- Un avis sur la situation actuelle de la Jungle et les conditions d'évolution de la situation,

Pour chacun des points, un ensemble de sous-questions a été développé.

L'urgence et l'incertitude de la situation ont fortement déterminé notre travail. Si certains acteurs associatifs se sont rendus disponibles, d'autres acteurs ont refusé de s'entretenir ou de discuter avec nous.

Ce travail n'est donc pas exhaustif, mais décrypte, à un moment donné, le discours et le positionnement de certains acteurs.

Les migrants participent eux aussi, de façon active, à la création et à l'évolution de la Jungle de Calais. Ils y interviennent matériellement (notamment par la construction), mais surtout, participent à la faire vivre chaque jour. L'exclusion de la parole des migrants, dans la retranscription de cette étude, a fait l'objet d'un choix méthodologique préalable qui n'élude pas pour autant la prise en considération de cette réalité.

# CE TRAVAIL RECUEILLE LA PAROLE ET DONNE À VOIR UN ENTREMÊLEMENT D'ACTIONS ET DE VOLONTÉS FACE À UNE SITUATION OUTRAGEUSEMENT COMPLEXE.



# MAIRIE DE CALAIS #1

**« JE DEMANDE UNE NOUVELLE FOIS AU GOUVERNEMENT DE PRENDRE TOUTES LES MESURES NÉCESSAIRES AFIN DE PROTÉGER CALAIS ET LES CALAISIEUS. »**

Source: 23-01-16 / <https://www.facebook.com/natacha.bouchart>

**« POUR QUE LA PRISE EN CHARGE HUMANITAIRE SOIT EFFICACE, LE DÉMANTÈLEMENT DE CE QUI EST AUJOURD'HUI UN BIDONVILLE À CIEL OUVERT DOIT AVOIR LIEU. CETTE INTERVENTION EST NÉCESSAIRE, POUR LES MIGRANTS EUX-MÊMES, COMME POUR LA POPULATION DU CALAIS ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE NOTRE TERRITOIRE. JE LE RÉPÈTE, DANS CETTE SITUATION SENSIBLE, IL NE PEUT Y AVOIR D'HUMANITÉ SANS FERMETÉ. »**

Source: 21-02-16, Conférence de presse au centre d'accueil provisoire

La commune a traditionnellement des compétences d'action sociale et médico-sociale (CCAS) en-dehors de la protection des enfants. Surtout, elle est en charge de la collecte, du traitement et de l'élimination des eaux usées et des déchets et de l'assainissement des eaux usées. Elle est aussi compétente pour mettre en place une distribution publique de l'eau potable. Elle a d'ailleurs un devoir d'alerte et de veille sanitaire, par le signalement sans délai des menaces imminentes pour la santé de la population et par la transmission d'informations à l'Institut de veille sanitaire. Enfin, le maire a un pouvoir de police municipale (bon ordre, sécurité publique, salubrité publique et ordre public) partagé avec le préfet.

## Présentation de l'entretien

L'entretien a eu lieu à la mairie de Calais, le jeudi 3 mars 2016, en présence du 1er adjoint du maire de Calais à l'urbanisme et aux grands travaux. L'entretien a duré un peu moins d'une heure et demie (1h24min précisément). Voici un résumé de notre échange.

La mairie de Calais a fait des actions en justice en 2015, qui ont conduit à la fermeture des squats en centre-ville. La mairie se plaint de la lenteur des procédures judiciaires pour obtenir les avis favorables d'expulsion mais n'envisage pas de solution à moyen terme pour les migrants car cela ne relève pas -selon elle - de sa compétence.

La mairie de Calais fustige l'inaction de l'État français sur le dossier des migrants, dénonce son absence et son inefficacité, et se dit contrainte et forcée par l'État de trouver une solution à la question des migrants.

La mairie de Calais se sent mise à l'écart du dossier par l'État et cherche à s'asseoir à la table des négociations avec l'État français et l'État britannique. La mairie de Calais affirme qu'il ne s'agit pas d'un problème relevant de sa compétence et accuse dans le même temps l'État de l'écart de la gestion du problème. Par ailleurs, la notion d'abandon est à mettre en lien avec celle de punition. La mairie de Calais affirme subir «un préjudice» et «être punie».

Il est intéressant de noter que la mairie considère le problème migratoire de manière fataliste et passive. Aucun personnel de la mairie n'est détaché et envoyé sur la Jungle de manière régulière. Seul le service de ramassage des ordures est en contact avec la Jungle. Aucune action de coopération n'est entreprise avec les territoires voisins, éventuellement aussi concernés par la question.

Enfin, on peut relever un paradoxe intéressant dans le discours de la mairie de Calais, qui dénonce les mesures d'exception mises en place par l'État (permis précaire, non respect du PLU, auto-instruction...) mais en jouit dans le même temps (contrat de territoire de 100 millions d'euros, modification du PLU pour permettre un projet de parc d'attraction, financement des clôtures et barrières par le Royaume-Uni, mobilisation sans précédent des forces de l'ordre, interdiction des manifestations, demande d'intervention de l'armée...).

Plusieurs thèmes ont été évoqués lors de cet entretien. Nous avons tenté de les hiérarchiser.

## Impuissance et abandon

- la ville de Calais serait punie comme aucune autre du fait du problème migratoire.
- la mairie de Calais a perdu le contrôle de Calais.
- Calais est devenue un « terrain de jeu », une scène politique qui se joue entre activistes, humanitaires, forces de l'ordre, migrants... Les Calaisiens semblent ne plus être maîtres de leur ville.
- les manifestations, les dommages causés au port, l'installation de clôtures et barrières, la présence des migrants et des forces de l'ordre... Tout cela nuit à l'image de Calais.
- l'impuissance est telle que la mairie a réclamé l'aide de l'armée.

## La critique de l'action étatique

- La mairie de Calais critique les actions entreprises par l'État, qui n'assumerait pas son rôle, selon elle, et fuierait ses responsabilités, à travers notamment la délégation de l'aménagement de la Lande aux services municipaux.
- Le Ministère de l'Intérieur est critiqué pour son inefficacité et son incapacité à maintenir l'ordre public.
- Ainsi, de manière paradoxale, la mairie de Calais critique les procédures d'exception mises en place par l'État (permis précaire, installation de la Jungle dans une zone protégée et non destinée à un tel usage...), tout en bénéficiant toutefois également de procédures exceptionnelles (modification du PLU pour permettre le développement d'un projet de parc d'attraction non loin de la Jungle, investissements de 100 millions d'euros de l'État à travers le contrat de territoire pour soutenir les projets de développement économique de Calais...).

## Fermeté exigée

- Volonté de la mairie de Calais d'écartier les activistes de la Jungle en réduisant le nombre de migrants et en sécurisant le camp.
- Mise en place d'interdictions de manifester par le préfet soutenues par la mairie de Calais. Remise en cause de la liberté d'expression dans le cadre de la question migratoire. Il s'agit donc d'une mesure exceptionnelle.

## Incertitude

- l'installation dans la Lande s'est faite de manière désordonnée. Selon la mairie, c'est la préfecture qui aurait donné le coup d'envoi à l'installation des migrants dans la Lande. On ne sait pas exactement quel statut ont les terrains, qui sont à deux propriétaires différents (municipalité et région).
- La mairie de Calais veut réduire le nombre de migrants sur son sol mais n'affiche pas d'objectif chiffré clair. Que signifie une «jauge acceptable»? La mairie parle de 1500 migrants maximum sans en préciser la raison (économique, symbolique, par défaut?).
- Par ailleurs, les perspectives économiques et les avantages générés par le nouveau parc d'attraction ne semblent pas encore très définis.

## La responsabilité de l'Etat et l'inaction de la ville

- Pas d'adaptabilité. La question migratoire n'a pas fait fléchir les lignes directrices des politiques de Calais et

les méthodes de travail au sein de la ville. La Jungle est considérée comme un problème à part que l'État doit régler. En aucun cas les projets de développement de la ville ne tiennent compte de la Jungle.

- L'aménagement de la Jungle (électricité, voies, eau...) est vu comme une simple mission ayant été effectuée pour le compte de l'État.
- Aucun personnel de la mairie ne se rend dans la Jungle pour observer et rapporter ce qui s'y passe.

## Déresponsabilisation

- La mairie de Calais affirme avoir été contrainte et forcée par l'État à assumer des responsabilités qui n'étaient pas les siennes. La ville n'aurait ainsi pas les compétences nécessaires pour gérer le problème.
- La mairie ne cherche pas non plus à engager le dialogue avec d'autres communes concernées par le même problème et affirme même que si les migrants venaient à quitter le territoire de Calais, pour s'installer sur un territoire voisin, ce serait au grand dam de ces voisins qui ne pourraient alors pas compter sur la coopération de Calais. Déresponsabilisation de la ville. Pas d'idée de devoir moral, de coopération inter-territoires...
- Pour la mairie de Calais, le problème est tout sauf calaisien: problème européen, problème international, problème des nations (France, Royaume-Uni...), problèmes géopolitiques (Syrie...). Ainsi, ce ne serait pas à Calais de trouver des solutions à un problème qui ne serait pas le sien, et dont elle n'est que la victime.
- Enfin, pour pouvoir être responsable, la mairie de Calais propose que le maire devienne chef de la police, estimant qu'il pourrait alors rétablir l'ordre public.

## Quelques citations

«On est punis dans l'esprit parce qu'aucune ville ne subit ce qu'on vit. On se sent punis.»

«Et Dieu sait si les CRS à Calais, il y en a quand même un paquet. On est la ville la plus fliqué de France, en mettant de côté Paris... Même Marseille, je pense qu'il n'y a pas autant de flics. Et malgré cela, bah sur la Lande, le ministère de l'Intérieur, n'a pas réussi à maîtriser correctement l'ordre public.»

«Le vrai sujet, c'est comment l'État, à un moment donné, a laissé se développer une espèce de ville dans la ville sur un lieu qui était extrêmement contraint. Comment l'État a pu faire fi de toutes ces contraintes, s'est sûrement auto-protégé... auto-délivré des actes... etc, ou a négocié avec la DREAL qui reste quand même un État dans l'État.»

«Le problème c'est que les migrants et/ou réfugiés ne pensent jamais d'eux même. Il faut le savoir ça. Ils pensent au travers de ce qu'on leur dit de penser. Dixit les associations et autres activistes. Il faut le savoir.»

# DÉPARTEMENT DU PAS-DE- CALAIS #2

## «LE DÉPARTEMENT ASSURE LE CONFORT ET LA SÉCURITÉ DE SES HABITANTS.»

Source: le site du département, rubrique  
"les compétences"

Le département du Pas-de-Calais est une collectivité territoriale de plein exercice, dont les compétences sont plurielles: la solidarité (l'enfance, la famille, les personnes âgées et handicapées, l'insertion des personnes défavorisées et l'accès à la santé), l'éducation, la culture, le sport, les infrastructures et l'aménagement, l'environnement et le développement durable.

Depuis les années 2000, le département du Pas-de-Calais observe l'apparition de squats, lieux de refuges et bidonvilles. Dès 2009, la collectivité s'empare de la question des mineurs étrangers isolés présents sur son territoire. À cette époque, 2 439 mineurs étrangers isolés avaient été accueillis par les services de l'enfance du Pas-de-Calais (source: site du Département). Du fait de la situation, les départements du Pas-de-Calais, du Nord et France Terre d'Asile ont rédigé un appel pour une protection européenne des mineurs étrangers isolés. Le précédent président du conseil général du Pas-de-Calais soulignait alors l'absence d'action de la part de l'Etat et la difficulté du département à se saisir d'un tel sujet.

En 2012, un dispositif départemental est mis en place pour l'accueil des mineurs isolés étrangers. Il est conçu par le Conseil départemental, en partenariat avec France Terre d'Asile, La Vie Active et les partenaires juridiques, il répond à une exigence: l'accueil d'urgence. Par la suite, « lorsque les mineurs étrangers isolés, « font l'objet d'une ordonnance de placement à l'Aide Sociale à l'Enfance, ils bénéficient d'un accompagnement juridique, médico-social, éducatif et scolaire afin qu'ils puissent élaborer un projet de vie en France. »

Au sein de ce dispositif, France Terre d'Asile est mandaté pour gérer une plateforme multimodale d'accueil (cf: présentation de l'acteur et de l'entretien). En 2015, 1524 mineurs étrangers isolés ont bénéficié du dispositif de mise à l'abri, seuls 110 d'entre eux ont fait l'objet d'une Ordonnance de Placement Provisoire (OPP). Cette dernière est délivrée par le procureur de la République, elle a vocation à faire perdurer la prise en charge de l'enfant et assurer une protection de ce dernier au-delà des 5 jours de mise à l'abri. Il s'agit ainsi de passer d'un accueil d'urgence à un accueil durable.

### Présentation de l'entretien

Nous avons rencontré une personne chargée du dispositif d'accueil des Mineurs Étrangers Isolés. Celle-ci nous a rejoint dans la Jungle après avoir assisté à une réunion avec la préfecture et les associations. Cette rencontre a eu lieu au moment du démantèlement de la zone sud de la Jungle. Nous nous sommes retrouvés dans une des sentes du campement, sans savoir véritablement où nous pourrions effectuer l'entretien dans de bonnes conditions. Fautes d'endroits adéquats et à cause de la pluie, nous avons finalement décidé de nous réfugier dans sa voiture, stationnée à proximité d'une longue file de véhicules CRS. Notre interlocutrice regarde d'un mauvais œil les services de l'ordre et déclare: « je n'ai pas envie d'être associée aux CRS ». Nous nous sommes entretenus pendant quarante minutes.

Lors de cet entretien, notre interlocutrice a présenté le dispositif dédié aux mineurs isolés étrangers. Celle-ci a souligné la difficulté à sortir de la logique d'accueil d'urgence pour entrer dans une action plus durable:

«Dans 85% des cas, après les 5 jours de mise à l'abri, les mineurs reviennent à Calais. Dans ce cas là, on leur donne un billet de train et la maraude réaccompagne le mineur de Saint-Omer à Calais. Dans 25% des cas, les mineurs décident de s'intégrer dans le dispositif.»

Outre ces résultats quelque peu décevants, elle considère toutefois que le département essaye, tant bien que mal, de gérer la situation:

«Je considère que l'on mène une politique très volontariste dans notre domaine. Actuellement, nous sommes tout de même très actifs. Concernant la prise en charge des mineurs isolés, il y a encore beaucoup de choses à faire mais nous sommes toutefois actifs. Nous avons aujourd'hui, 60 mineurs et majeurs isolés pris en charge par le département. Nous avons 55 places de mises à l'abri et 100 places dédiés à l'accueil des mineurs étrangers isolés. Je trouve qu'on essaye d'être novateurs malgré tout.»

Elle souligne le cadre légal dans lequel s'inscrit l'action départementale et mentionne ainsi les exigences contenues dans la circulaire Taubira du 31 mai 2013. Ce texte rappelle que les mineurs isolés étrangers relève de la compétence des départements. Pour cela, il mentionne que la phase de mise à l'abri est financée ou remboursée par l'État. Lors de cette période, un diagnostic de la situation de l'enfant doit être effectué et envoyé au parquet. À la suite de cette évaluation, si le jeune est reconnu comme étant un « mineur isolé étranger », il pourra être orienté, sur la base d'une Ordonnance de Placement Provisoire, dans un service d'aide sociale à l'enfance. Il pourra être placé dans un autre département que celui qui l'a accueilli.

Par ailleurs, elle salue le travail de terrain effectué par les associations, notamment celui de France-Terre-d'Asile. Elle constate, en effet, une véritable différence dans les compétences et profils professionnels:

«On travaille beaucoup avec eux, ils ont beaucoup plus de compétences pour les maraudes et l'évaluation des profils. En fait, les associations nous donnent des listes de mineurs isolés.»

Enfin, celle-ci critique le dispositif d'accueil des mineurs isolés étrangers en évoquant des mesures peu adaptées et efficaces:

«Ce que l'on souhaite c'est que les personnes sortent du dispositif de mise à l'abri via une aide sociale pour gagner en autonomie. Les jeunes devraient avoir accès à la bourse de garantie jeune, mais pour en bénéficier il faudrait qu'ils soient en France depuis 5 ans et qu'ils aient un titre de séjour...ça complique un peu les choses.»

# DIHAL #3

**«LE GOUVERNEMENT A SOUHAITÉ QUE LA FRANCE SOIT EN MESURE DE RÉSERVER UN ACCUEIL DIGNE, CONFORME À SA TRADITION, AUX DEMANDEURS D'ASILE ET AUX PERSONNES QUI ONT ACCÉDÉ AU STATUT DE RÉFUGIÉ ET À LA PROTECTION SUBSIDIAIRE... LE PLAN PRÉSENTÉ PAR LE GOUVERNEMENT SE TRADUIT PAR UNE MOBILISATION SANS PRÉCÉDENT DE L'ÉTAT POUR RÉPONDRE À LA CRISE MIGRATOIRE, QUI DOIT SE TRADUIRE À L'HORIZON 2016 PAR LA CRÉATION DE 11 000 PLACE D'HÉBERGEMENT SUPPLÉMENTAIRES VISANT SPÉCIFIQUEMENT CE PUBLIC. »**

Source: Extrait de la circulaire relative à la mise en oeuvre du plan «répondre au défi des migrations: respecter les droits - faire respecter le droit»

Créé en 2010, il s'agit d'un organisme interministériel rattaché au ministère du logement, dont le délégué est placé sous l'autorité du premier ministre. La DIHAL est chargée d'assurer la coordination et le suivi de la mise en oeuvre des priorités de l'État sur les questions d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées. Elle intervient donc sur les thématiques de sans-abrisme, d'accès à l'hébergement et au logement, de lutte contre l'habitat indigne et depuis 2015, pilote la plateforme nationale de logement des réfugiés, participe à mobiliser des logements ce public, veille à l'accompagnement global vers l'intégration de ces populations et au bon fonctionnement des procédures de relogement des réfugiés.

La DIHAL a vocation à travailler sur le mal-logement en France, sur des sujets variés, allant des campements illicites, aux gens du voyage, à l'hébergement d'urgence. C'est depuis l'été 2015 qu'elle est missionnée sur un nouveau volet qui est celui du logement des réfugiés, à travers le pilotage de la plateforme nationale de logements des réfugiés qui s'adresse aux réfugiés statutaires, dans le cadre du plan migrants mis en oeuvre par l'État. Cette plateforme permet la mise en place d'un accompagnement global (accès à l'emploi, aux soins, ...). Elle est mobilisée par les centres d'hébergement qui identifient et orientent les réfugiés statutaires désireux d'obtenir un logement. Ce dispositif transmet une proposition de logement, principalement situé en zone détendue (milieu urbain ou rural).

## Présentation de l'entretien

L'entretien téléphonique a été réalisé en mai 2016, avec la responsable du Pôle Migrants de la DIHAL.

S'agissant de la Jungle de Calais, la DIHAL n'intervient pas directement. Elle participe néanmoins aux instances de pilotage national du plan migrants et peut permettre des sorties dans les logements pour des migrants calaisiens hébergés en Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) en France, obtenant le statut de réfugié. Pour mener à bien cette mission, la DIHAL travaille avec les centres d'accueil et d'orientation afin de pouvoir faire des propositions d'accès au logement.

«Alors moi, je vous le dis, sur la Jungle, on intervient en périphérie du sujet. Nous ne sommes pas du tout en contact avec les associations qui interviennent sur la Jungle. Je n'ai pas de position par rapport à ça parce qu'on est sur la phase aval, sur la phase qui débute à partir des quelques mois qui suivent le temps d'arrivée des migrants dans des centres d'hébergement. Nous, on intervient une fois que les migrants ont le statut de réfugié, ce qui est encore peu le cas puisque c'est assez récent».

Notre interlocutrice a insisté sur le fait que le «plan migrants» était un tout nouveau dispositif mis en place par l'État pour répondre aux «défis actuels».

«On a monté quelque chose qui n'existait pas en France jusqu'à octobre, qui est la plateforme nationale de logements des réfugiés (...) On a récupéré, suite à une forte mobilisation nationale qui a eu lieu en octobre 2015, pas mal de logements de communes et de bailleurs sur toute la France».

Celle-ci a mentionné, par ailleurs, ce que l'on pourrait qualifier de «limites» au dispositif développé par l'État. En effet, la plateforme nationale de logements des réfugiés est uniquement dédiée aux migrants ayant préalablement reçu le statut de réfugié.

«Alors dans le cadre de Calais, même si ce n'est pas encore beaucoup le cas parce que les gens n'ont pas encore le statut de réfugié à ce stade mais sont demandeurs d'asile. Nous, on va être plutôt au contact avec les centres d'accueil et d'orientation, avec les CAO. On va être en contact avec les structures réparties dans toute la France qui vont accueillir des migrants. Et dès lors que ceux-ci ont le statut de réfugiés, nous on a la capacité de leur faire des propositions d'accès au logement s'ils n'ont pas de possibilité sur place.»

Notre interlocutrice souligne les aspects positifs de la plateforme des migrants, en mentionnant les avantages de la répartition des réfugiés sur le territoire géographique français:

«Ce qui me semble intéressant c'est qu'on essaye de répartir les migrants sur l'ensemble du territoire national pour éviter des sortes de crispations, des points d'engorgement sur le territoire national. L'intérêt c'est de pouvoir profiter à la fois des opportunités que le territoire français offre en terme d'insertion et puis a contrario de faire en sorte que les réfugiés peuvent proposer un dynamisme qui puisse profiter au territoire. Moi j'ai plein de petites villes ou zones péri-urbaines qui sont contentes de voir des familles de syriens arriver parce qu'ils repeuplent les écoles. Ce sont des arrivées qui ne sont pas toujours bien acceptées mais peuvent être porteuses de choses très positives sur le territoire.» Lorsque nous lui avons demandé son avis sur l'évolution de la situation au sein de la Jungle, celle-ci nous a livré un discours teinté d'un certain optimisme:

«Là encore, c'est un regard externe parce qu'encore une fois on est pas directement sur le sujet. Je dirais que les choses ont été plutôt améliorées et gérées de façon assez serrées par l'Etat dans le sens où ça a été très cadré par l'Etat et sans doute que l'on va dans le bon sens.»

Première ONG française de solidarité internationale créée en 1993, cette association apolitique et non confessionnelle a pour objet de soutenir les populations vulnérables à travers le monde. Elle intervient dans une trentaine de pays pour des situations d'urgence, soutenir les projets de réhabilitations et accompagner les dynamiques de développement. En France, elle est intervenue sur la Jungle de Calais pour le compte de la préfecture, mandatée suite à la décision juridictionnelle condamnant l'Etat. Elle intervient sur la sécurisation du bidonville, principalement pour l'accès à l'eau et la gestion des déchets.

#### Présentation de l'entretien

Nous avons rencontré une bénévole, chargée de soutien et de liaison, le 5 mars 2016 sur la Jungle. Nous l'avons suivie au cours de ses déambulations dans la Jungle. Au cours de cet entretien, les réalisations et projets de l'organisation nous ont été présentés.

La bénévole nous a présenté la structure de l'ONG à Calais (quatre personnes) et l'activité d'ACTED sur la Jungle de Calais: la gestion des sanitaires, la création de points d'eau (onze), la collecte, et de l'extension des réseaux d'eau, ainsi que la collecte des déchets. Ils participent pour cela à la mobilisation des communautés. Rappelant le contexte d'intervention d'ACTED (mandat par l'Etat suite à la condamnation de l'Etat par le Conseil d'Etat), elle précise qu'ACTED contribue à la viabilisation des routes, mais ne construit pas: «on est là pour l'assainissement, c'est tout». Il s'agit de la seule intervention de l'organisation sur le territoire français.

Ils sont en lien avec l'Auberge des Migrants pour le lien avec les communautés. Elle évoque aussi MSF et Utopia 56 comme partenaires de l'activité d'ACTED.

À notre question sur l'avenir de la Jungle au vu de la procédure d'évacuation de la partie Sud du bidonville, elle répond qu'ACTED est simplement mandatée par l'Etat, pour 4 mois, afin de procéder à l'assainissement et à la viabilisation. Elle ne connaît pas les intentions de l'Etat sur ces questions mais observe la complexité de la situation

Au cours de nos pérégrinations avec la salariée d'ACTED, nous avons rencontré plusieurs personnes désireuses d'intervenir matériellement sur la Jungle. Ainsi, à des membres de l'association londonienne Greenlight voulant créer une route entre le chemin des dunes et l'emplacement des caravanes de familles kurdes, l'organisation a objecté la nécessité d'une autorisation du préfet. De même, une discussion avec Zimako Jones, migrant nigérian à l'initiative de l'école laïque du Chemin des Dunes désireux procéder à des

aménagement pour rendre plus praticables les espaces à proximité de l'école, a conduit à un statu quo. Des débats se sont engagés, notamment sur la question de déterminer s'il sera possible de faire entrer des graviers dans la Jungle, mais ils n'ont abouti à aucune solution finale.

**«ON VIABILISE ET ON DÉTRUIT JUSTE APRÈS, C'EST PAS ÉVIDENT.»**

# L'AUBERGE DES MIGRANTS #5

**« AIDER CES GENS À SURVIVRE (NOURRITURE, VÊTEMENTS, COUVERTURES), EN FAISANT UN EFFORT POUR QU'ILS GARDENT UN MINIMUM DE DIGNITÉ HUMAINE. »**

**« AIDER CES GENS, TANT QUE FAIRE SE PEUT, À SORTIR DE LA SITUATION OÙ ILS SE TROUVENT, EN LES ÉCOUTANT, EN LES INFORMANT, EN LES AIDANT DANS LEURS DÉMARCHES. »**

**« ÉVITER QUE D'AUTRES PERSONNES NE SE RETROUVENT DANS UNE SITUATION, QUI SOUVENT NE PEUT ÊTRE CONSIDÉRÉE QUE COMME UNE IMPASSE (IMPOSSIBILITÉ DE RENTRER AU PAYS D'ORIGINE, IMPOSSIBILITÉ DE RESTER EN FRANCE, IMPOSSIBILITÉ D'ALLER EN GRANDE BRETAGNE). »**

Source: [www.laubergedesmigrants.fr](http://www.laubergedesmigrants.fr)

L'association est née en novembre 2008. À cette époque, deux associations qui distribuait les repas du midi décident d'arrêter leurs missions. Certains bénévoles critiquent cette décision et continuent les distributions de repas. L'Auberge des migrants est née de ce fait. Elle cherche principalement à fournir une aide humanitaire dans la jungle de Calais. Alors que l'association compte une petite dizaine de bénévoles à ses débuts, celle-ci grandit au fil des années. Ainsi, les missions de l'association ont fortement évolué. Alors qu'en 2014 l'Auberge des migrants distribuait 800 repas 3 jours par semaine, elle sert aujourd'hui plus de 2000 repas chaque jour. Elle occupe un rôle central dans la vie associative de la Jungle. Elle est souvent présentée comme figure de proue du bénévolat calaisien.

Les buts de l'Auberge des migrants sont relativement larges. Il s'agit « d'assister matériellement (notamment du point de vue alimentaire), moralement et juridiquement, par tous les moyens dont elle dispose, toute personne en difficulté lors de son passage dans le calais, et cela gratuitement » et de mettre en place « toute action visant à améliorer la situation des migrants. » L'Auberge des migrants mène trois actions: la distribution de nourriture tous les samedis et dimanches, la réception, le tri et la distribution de vêtements, la distribution de couvertures, de duvets et d'abris. Enfin, l'association mène parallèlement un travail de sociabilité et d'écoute auprès des réfugiés.

La personne-pivot de l'association est Christian Salomé, son directeur. Ancien salarié de l'euro tunnel, ce dernier a été témoin des difficultés et risques rencontrés par les migrants tentant de traverser ce dernier. Conscient de l'ampleur de la situation, il organise des repas du midi avec sa femme et quelques autres recrues pour subvenir aux besoins alimentaires des migrants. Il « dirige » l'Auberge des migrants depuis 2008.

La représentation médiatique de l'association a aussi évolué. En 2008, elle ne bénéficiait d'aucun relais médiatique. Les premiers articles relayant les propos de l'Auberge des migrants débutent en 2011 et 2012. À cette époque encore, seulement la presse locale et/ou spécialisée (le phare dunkerquois, Interpress service New Agency, terre d'errance) s'intéresse aux dires de Christian Salomé et aux actions de son association. Il

semblerait que l'année 2011 soit une année charnière. Alors que les expulsions se multiplient dans certains squats (rue des Quatre Coins notamment), l'Auberge des migrants s'associe avec plusieurs associations et institutions (la Belle étoile, Flandre Terre solidaire, la Marmite aux idées, SALAM, Terre d'errance, la Fédération du Pas-de-Calais de la Ligue des Droits de l'Homme) pour rédiger une lettre au préfet le 7 novembre 2011. Celle-ci condamne les expulsions et demande au gouvernement de se conformer au droit européen en matière d'hébergement des demandeurs d'asile (directive européenne 2003/9/CE du 27 janvier 2003). Depuis ce jour, la présence de l'Auberge des migrants dans les médias est continue (pétitions, lettres, interviews).

## Présentation de l'entretien

Nous avons été bénévoles pour l'Auberge des migrants en novembre 2015. Nous avons participé à la gestion des dons effectuée dans des entrepôts situés sur une zone industrielle à proximité de la Jungle. Au sein de ces hangars, l'association réceptionne les dons qui sont déposés par une équipe de bénévoles dédiés. Une fois déposés, les dons sont triés suivant une organisation précise: vêtements, chaussures, abris et couvertures, nourritures, hygiène... Des équipes de bénévoles dédiées sont mises en place selon la nature des dons. Le hangar est composé de plusieurs rangées, chacune ayant un nom de département. L'afflux des dons est constant. Chaque jour, des camions viennent chercher les dons triés en fonction des besoins et des urgences. D'autres opérations sont menées en parallèle. Un deuxième hangar est dédié à la construction d'abris et de toilettes sèches. Les bénévoles présents dans cette section sont essentiellement des architectes et des ingénieurs.

Après cette expérience, nous avons mené un entretien téléphonique avec une personne ayant effectué un bénévolat de trois mois au sein de l'Auberge des migrants. L'entretien s'est déroulé en décembre 2015. Nous avons discuté pendant trente minutes.

**« J'AI DISCUTÉ AVEC PAS MAL DE GENS SUR PLACE ET IL S'AVÈRE AU FINAL QUE LA MÉDIATISATION DE LA MORT DU PETIT SYRIEN A EU UN IMPACT FORT SUR L'AUGMENTATION DES EFFECTIFS AU SEIN DE L'ASSOCIATION. »**

# FRANCE TERRE D'ASILE #6

**« PARALLÈLEMENT À CE LIEU D'ACCUEIL DE JOUR, UNE MISE À L'ABRI ET UNE ORIENTATION ADAPTÉE DOIVENT ÊTRE PROPOSÉES IMMÉDIATEMENT AUX PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES, EN PARTICULIER LES MINEURS ISOLÉS ÉTRANGERS, LES VICTIMES DE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS ET LES FEMMES, QUI SONT LES PLUS EXPOSÉS À L'EXPLOITATION ET AUX ATTEINTES À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE. LE DISPOSITIF DE MISE À L'ABRI D'URGENCE, D'ACCUEIL DE JOUR ET DE STABILISATION DES MINEURS ISOLÉS ÉTRANGERS OUVERT PAR FRANCE TERRE D'ASILE AVEC LE SOUTIEN DU CONSEIL GÉNÉRAL DU PAS-DE-CALAIS DOIT ÊTRE CONSOLIDÉ ET RENFORCÉ. L'ORIENTATION DES FEMMES ET DES VICTIMES DE TRAITE DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE IDENTIFICATION PRÉALABLE DES VULNÉRABILITÉS PAR DES ACTEURS SPÉCIALISÉS. »**

Rapport «les migrants et le Calais: 1999 - 2014», document de France terre d'asile Supplément aux cahiers du social, octobre 2014

Association loi 1901 fondée en 1970 dont l'objet principal est le maintien et le développement de l'asile et la garantie de l'application des conventions internationales, elle entreprend et soutient les actions d'accueil des demandeurs d'asile et apatrides français, réfugiés statutaires, personnes placées en centre de rétention administrative et bénéficiaires de la protection subsidiaire et temporaire et de leurs familles. Elle a par ailleurs développé des compétences spécifiques auprès des mineurs isolés: c'est la raison pour laquelle le département du Pas-de-Calais a confié à l'association un mandat afin de mettre en place un dispositif d'accueil pour les mineurs isolés étrangers. Elle entreprend des actions vers l'accès à l'emploi, au logement et à l'apprentissage du français et promeut en outre les activités liées à cette thématique auprès du grand public et des institutions.

## Présentation de l'entretien

L'entretien a été réalisé par téléphone avec le directeur d'établissement à Arras et Saint-Omer.

Il présente l'action de France terre d'asile dans le département du Pas-de-Calais. Mandatée par le département, l'association a ouvert une maison d'accueil des mineurs étrangers isolés à Saint-Omer à partir de septembre 2012. Il s'agit d'identifier les mineurs étrangers isolés présents dans les camps du département, essentiellement Calais, Tatengheim et Norrent Fontes. À Calais, il peut s'agir d'action dans la Jungle ou dans le centre Jules Ferry, le centre pour femmes ou le centre d'accueil provisoire. Ces mineurs isolés sont ensuite orientés vers des dispositifs d'hébergement d'urgence à Saint-Omer. Puis, ils sont recensés grâce à un travail de maraude. Ainsi, en 2015, 1400 jeunes de 40 nationalités différentes auraient été accueillis en 2015 par ce service d'hébergement.

«Il y a 38 places dont 11 appartements à Saint Omer pour travailler avec les jeunes sur l'intégration en France qui passe par l'alphabétisation, la scolarisation, l'insertion professionnelle, l'accompagnement juridique et administratif et puis l'accompagnement à la connaissance de la culture française. On a 38 places à Saint Omer et 30 places dont 10 appartements à Arras.»

Par la suite, les mineurs étrangers isolés font l'objet d'une évaluation sociale pour déterminer leur minorité et leur isolement sur le territoire. Ils peuvent être confiés auprès des services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) en cas d'ordonnance de placements provisoire, et être confiés à l'association dans le cadre

du dispositif d'hébergement de stabilisation à Saint-Omer ou à Arras. Des actions d'accompagnement global sont alors mises en oeuvre (alphabétisation, scolarisation, insertion professionnelle, accompagnement juridique et administratif, cours de français).

Il précise que les associations agissant sur la Jungle peuvent orienter les mineurs isolés étrangers vers leurs maraudes, mais aussi que l'association participe aux réunions organisées par la préfecture, aux réunions inter-associatives hebdomadaires et à celles organisées par la plateforme de service aux migrants mensuelles. Les liens avec le département sont très forts et les échanges quasi-quotidiens.

Selon lui, l'année de naissance de la Jungle de Calais est estimée à 2002, avec la fermeture de Sangatte et la multiplication de «camps de fortunes» sur le territoire, en particulier à partir de 2008.

En l'absence d'association spécifiquement habilitée à agir par les pouvoirs publics comme la Croix Rouge à Sangatte, il déplore aussi une multiplication des acteurs peu coordonnés.

«On travaille avec toutes les associations, ce qui est parfois compliqué avec tout ce méandre associatif qui se constitue à Calais. Il y a des associations et des acteurs qui arrivent pour des temps indéterminés, parfois qui n'ont pas connaissance forcément de toutes les structures qui existent déjà.»

«La situation est assez compliquée dans le Calais, du fait de la multiplication des acteurs qui ne se connaissent pas forcément.» C'est très compliqué d'évaluer la politique de l'État d'un mois à un autre.

**«IL Y A 5 ANS, PERSONNE N'AURAIT PARIÉ SUR L'EXISTENCE D'UN CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR ET D'ACCUEIL PROVISOIRE À CALAIS. C'EST COMPLIQUÉ DE DÉTERMINER LA POLITIQUE DE L'ÉTAT DANS LES PROCHAINS MOIS.»**



# LA VIE ACTIVE #7

**« CE SERA FORCÉMENT COMPLIQUÉ. C'EST UN RISQUE QUE NOUS PRENONS, POUR NOTRE RÉPUTATION SURTOUT. DANS CETTE AFFAIRE, NOUS AVONS PLUS À PERDRE QU'À GAGNER. MAIS NOTRE BONNE RÉPUTATION EST AUSSI UN ATOUT. SI NOUS AVONS POUR PARTENAIRES L'ÉTAT, LA MAIRIE ET LES ASSOCIATIONS, ET QUE TOUT CELA SE COORDONNE SUR LA BASE D'UN GESTIONNAIRE AVERTI ET RESPECTUEUX DES DROITS DE L'HOMME, CE SERA POSSIBLE. NOUS VOULONS À LA FOIS DONNER DE LA TRANQUILLITÉ AUX HABITANTS DE CALAIS ET APPORTER AUX MIGRANTS LE RESPECT DE LA PERSONNE HUMAINE. »**

Jean-Marie Alexandre, président du Haut conseil de l'association la Vie Active, 1e novembre 2014, La Voix du Nord

Fondée en 1964, l'association ALEFPJ (Association Laïque pour l'Education et la Formation Professionnelle de la Jeunesse) est née d'une volonté « d'accueillir et de prendre en charge des élèves déficients intellectuels » afin de les accompagner en vue de leur intégration professionnelle tout en proposant parallèlement un certain nombre de services et de structures d'accueil (accompagnement social, thérapie).

L'association a, par la suite, étendu ses champs d'action pour « s'adapter aux évolutions et aux constantes mutations de notre société », proposant un accueil temporaire ou permanent à tous les usagers « qu'ils soient handicapés ou en grandes difficultés sociales ». Elle devient la Vie Active en 1984 et est reconnue d'utilité publique en janvier 2002.

Dans son « projet associatif », elle dénombre, au premier trimestre 2014, 62 établissements et services sur les thématiques de l'enfance, du travail, du social, des personnes âgées, des adultes handicapés et de la formation.

À Calais, la Vie Active a été amenée à gérer deux centres : le centre d'accueil de jour dans un premier temps, auquel s'est ajouté par la suite le centre d'accueil provisoire de la Lande.

Le centre d'accueil de jour a connu une première forme à partir du 15 janvier 2015 : des premières distributions de repas chauds, mais aussi un accès à l'électricité (recharges de téléphones) et des cabines WC sont coordonnés par l'association au centre de loisir Jules-Ferry. La Vie Active se substitue alors aux associations Salam et l'Auberge des migrants qui cuisinaient jusque-là de nombreux repas par semaine. Pourtant, le site est alors très éloigné des lieux où dorment les exilés présents à Calais. Des travaux sont néanmoins en cours, sous l'égide de La Vie Active, pour y implanter un « centre d'accueil de jour ». Mais les travaux prennent du retard en raison de la présence d'amiante.

Le 13 avril 2016, le centre d'accueil de jour ouvre avec trois mois de retard. Il regroupe un certain nombre de services : des douches ouvertes de 9h30 à 15h, des toilettes, une distribution de repas le midi (environ 2500 par jour), des soins de première nécessité (un médecin, deux infirmiers, un kinésithérapeute et un psychologue) et un hébergement en préfabriqué pour 100 femmes et enfants (jusqu'à 300 actuellement). Un certain nombre de robinets d'eau potable sont par ailleurs en accès libre devant le centre. Le centre d'accueil de jour Jules-Ferry a un coût d'investissement et de fonctionnement de 9 millions d'euros en 2015, financés par l'État, et dont 3,7 millions viennent des fonds européens.

Lorsque le Centre d'Accueil Provisoire (CAP) de la Lande est créé fin 2015, l'ensemble des exilés présents sur le territoire de la ville de Calais vivent dans la New Jungle : 6000 à 7000 personnes sont présents dans les terres proches du centre Jules-Ferry. Sa création fait suite à la promesse de Manuel Valls le 31 août 2015 de

construire un abri pour 1500 personnes et d'augmenter la capacité d'accueil de centre de jour de cent places. En concurrence avec la Croix Rouge qui proposait des modulaires, la proposition de la Vie Active est retenue en octobre 2015, pour construire et gérer 125 containers pouvant loger 12 personnes dans un camp clos et donc déconnecté du reste de la New Jungle.

Ainsi, en tant que gestionnaire et détentrice du marché c'est l'association qui a pris les décisions d'aménagement, notamment les choix d'une vidéosurveillance, du règlement intérieur et d'un dispositif de reconnaissance biométrique utilisant la morphologie de la main en 3D et un code d'accès. Les conteneurs ont une capacité de 14 m<sup>2</sup>, ce qui revient à un espace de vie de 1,16 m<sup>2</sup> par habitant. En outre, le projet ne prévoit ni un accès à l'eau courante, ni la présence de douches ou de cuisines. Par contre, les conteneurs sont reliés au réseau électrique et disposent de chauffage. Des espaces de vie commune (conteneurs et préaux) sont aussi prévus. Le budget de construction et de fonctionnement du centre est de 18 millions d'euros.

## Présentation de l'entretien

Nous avons rencontré un salarié de l'association en charge de la communication à la Vie Active, le 4 mars 2016. Le nouveau centre d'accueil provisoire, ouvert quelques mois auparavant, nous a été présenté (les principales infrastructures, un container-modèle avec ses habitants afghans et les lieux de vie, peu utilisés) et nous avons eu l'occasion de lui poser des questions.

Il nous présente l'activité de l'association : gérant dans le Pas-de-Calais 80 établissements (Instituts Médicaux Educatifs et EPHAD), elle est principalement tournée vers le médico-social à l'origine, mais « a récupéré le dossier de l'accueil des personnes migrantes l'an passé ». L'approche médico-sociale permettrait alors une « démarche plus individualisée ».

« C'est pas une association qui est spécialisée dans le droit des migrants ou dans l'humanitaire à l'origine, mais avoir une approche médico-sociale du problème, c'est différent aussi : c'est plus une démarche plus individualisée, on va dire, donc c'est intéressant aussi. »

En intégrant le personnel du centre Jules Ferry, 150 salariés travaillent auprès des migrants. Ce sont principalement des agents, éducateurs, salariés pour l'aide administrative et psychologique.

Il décrit aussi les caractéristiques du centre : les 55 containers d'habitation de 7 étages, totalisant 1300 places au total, mais aussi les points d'eau et les « salles de convivialité », voulues comme des lieux permettant le développement d'activités, au-delà de la fonction du centre d'une simple mise à l'abri.

« Ici, les gens n'ont pas le droit de fumer pour des histoires de sécurité. Ils ne peuvent pas cuisiner non plus. Une bouteille de gaz dans un container, ça peut virer au drame, c'est une des limites. Mais la vie active sur le centre Jules Ferry, distribue 1500 petit-déjeuners le matin et 2500 repas chauds dans l'après-midi. »

Il précise que le centre est ouvert 24/24 heures, avec un contrôle à l'entrée. Il précise que plusieurs systèmes de sécurité ont été pensés, mais que l'alternative du badge aurait entraîné des trafics. Le système d'identification digitale a été retenu par défaut.

« On a réfléchi à plusieurs systèmes de sécurité : les badges, le problème c'est qu'il y aurait eu du trafic de badges, les contrôles rétinien, c'était pas la peine... Déjà, la main, c'est un peu dur... C'est ce qui nous paraissait le plus simple et le plus sûr à la fois. »

Les containers sont organisés afin que les cohabitations se fassent entre nationalités similaires, sans toutefois créer de zones attitrées à un pays.

« Ce qu'on essaie aussi de faire, c'est que...vous êtes 12 afghans, vous vous connaissez, on vous met ensemble, mais on essaie qu'il n'y ait pas une rangée de dix containers d'afghans où ça crée une espèce de petit ghetto où si tu n'es pas afghan tu peux pas rentrer. »

Le contrôle des départs est présenté naturellement : hors demande expresse, toutes les places sont remises en jeu après 48 heures d'absence (si la personne n'a pas accédé aux portiques de sécurité pendant plus de 48 heures).

L'information aux migrants est réalisée par le biais de maraudes dans la Jungle.

Il explique aussi que la Vie Active est conventionnée avec plusieurs associations, et cite les associations historiques (Médecins du Monde, Médecins Sans Frontières, l'Auberge des Migrants, SALAM). Toutes sont autorisées à intervenir sur le centre, et disposent de compétences spécifiques valorisables pour la Vie Active.

Il décrit la vie des occupants du centre : en général, les familles restent à l'intérieur et sortent très peu. Il décrit aussi la vie décalée des migrants qui tentent de passer en Angleterre la nuit et dorment tard le jour.

# GYNÉCOLOGIE SANS FRONTIÈRES #8

Gynécologie sans frontières est une organisation non gouvernementale (ONG) qui intervient pour aider les femmes en situation de précarité, en France et dans le monde. Elle vient en aide pour des situations de pathologies obstétricales ou gynécologiques, dans des contextes où les infrastructures locales sont manquantes ou insatisfaisantes. L'association est née en 1995 et elle agit sur 3 composantes: médicale, psychologique et sociale.

Depuis sa création, l'association intervient au Burundi, à Haïti, à Madagascar, au Népal, et au Togo. Depuis le 15 novembre 2015, Gynécologie sans frontières vient en aide aux femmes issues des différents camps des départements du Nord et du Pas-de-Calais: à Norrent-Fontes, Grande-Synthe (dans l'ancien et le nouveau camp), à Calais dans la Jungle, à Steenvoord et à Caminor.

Nous avons rencontré des bénévoles de l'organisation lors d'une visite de terrain. Puis, nous avons effectué un entretien téléphonique avec un gynécologue, bénévole depuis 1999 au sein de l'association. Ce dernier était en permanence pour la soirée, et nous a accordé trente minutes de son temps.

Il est revenu sur les raisons pour lesquelles l'organisation est intervenue sur la Jungle. Alertée, en octobre 2015, par des confrères médecins présents à Norrent-Fontes, l'organisation a décidé de s'implanter sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Ce dernier a insisté sur le fait qu'ils pensaient pouvoir rapidement financer leurs actions grâce aux subventions allouées par les institutions publiques françaises. À leur arrivée, l'association n'a bénéficié d'aucune aide financière, malgré les demandes et requêtes:

«On s'est mis d'accord pour faire cette mission dans le Nord et dans le Pas-de-Calais. On y est allé en se disant qu'on allait facilement avoir des subventions, on a fait le même type de mission en Jordanie, dans un camp, et dans ce cadre on était en partie subventionné par le ministère des affaires étrangères. Mais quand on est arrivé, on s'est rendu compte rapidement que l'on n'allait avoir aucun financement de la part des structures publiques: ni la Région, ni des communes, ni des Département, ni de l'État. Sauf Grande-Synthe qui nous a attribué des subventions.»

Face au silence des institutions françaises, Gynécologie sans frontières s'en est remis aux fondations privées. Aussi a-t-elle recouru à la médiatisation pour sensibiliser un public plus large et obtenir des fonds privés.

En outre, notre interlocuteur nous a détaillé la nature de la mission effectuée sur ces 5 camps, qu'il qualifie de « camps de la honte », à l'exception du nouveau camp aux normes de Grande-Synthe. La mission se décline sur trois axes: l'accompagnement et le suivi des femmes enceintes, la prise en charge des femmes victimes de violences, et l'accès aux

soins en gynécologie. Selon lui, la situation est très préoccupante. Il se réfère alors à une évaluation réalisée par l'organisation en novembre dernier: à cette date, 700 à 1000 femmes étaient recensées dans les camps, soit 10% de la population totale. Du fait des récents démantèlements, l'organisation constate une précarisation accrue des femmes et des enfants issus de ces camps.

L'association identifie régulièrement des cas de violences faites aux femmes (viols, prostitutions, violences, tournantes). Du fait de l'urgence sanitaire constatée, Gynécologie sans frontières est présente de deux façons dans les camps: Un dispensaire mobile de gynécologie obstétrique se rend tous les jours dans les 5 camps et des permanences de fortune sont implantées dans des structures solides.

«On travaille sur 5 camps, au départ on avait une camionnette. Finalement on s'est rendu que sur chaque endroit, il fallait qu'on soit présent tout le temps. Il y a des endroits avec des structures solides dans lesquels on peut travailler. À Calais, on est dans des containers.»

Le médecin mentionne, par ailleurs, la difficulté de travailler dans ces conditions et établit une différence entre ce qu'il appelle « camp » et « bidonville »:

«Ce ne sont pas des camps, parce qu'un camp il y a des normes. Ici, ce sont des bidonvilles. On n'a pas l'habitude, pour nos bénévoles, c'est compliqué, ils ne sont pas à l'aise dans ce type de situation. On doit vraiment gérer une extrême précarité.»

Il revient particulièrement sur la situation calaisienne et dénonce les actions menées par les acteurs publics:

«J'ai un avis que tout le monde partage: tout ce qu'il faut pas faire est fait à Calais et tout ce qu'il faut faire est fait à Grande Synthe.»

Il critique particulièrement la mise en place des containers dans le centre d'accueil provisoire géré par l'association La vie Active:

«Il n'y a rien qui fonctionne là-bas. On a créé le CAP avec les containers qui ont coûté 23 millions d'euros et les gens ne vont pas dedans. C'est juste une boîte à chaussure pour dormir, il n'y a aucun lieu de vie. En plus, il y a des problèmes d'identification vu qu'ils ont installé un système d'identification digitale. On fait un truc qui coûte très cher et ça ne sert à rien.»

Il fustige les démantèlements qui sont réalisés sans explication et surtout sans alternatives en retour:

«On démantèle la zone sud et on ne sait pas pourquoi alors que c'était l'endroit où il y avait le plus de vie, des lieux de cultes, des écoles, des restaurants. Du jour au lendemain on ne donne pas d'alternatives, soit vous partez, soit vous allez dans d'autres départements.»

«On détruit et on donne rien comme alternatives.»

Selon lui, les démantèlements successifs précarisent les populations qui se retrouvent sans hébergement. La destruction de la zone sud n'a rien changé, outre l'entassement des personnes et l'augmentation des violences.

«Il y a 1 mois et demi, il y a eu une grosse bagarre qui a fait une cinquantaine de blessés. C'est ce qu'il se passe quand on entasse des gens de communautés différentes. Au final, les gens de la zone sud se sont rapatriés sur la zone nord.»

Enfin, il évoque le nouveau de camp de Grande-Synthe en comparaison avec celui de Calais. Il congratule le maire de Grande-Synthe qui a réussi à mettre en place un tel espace et critique fortement la posture de la préfecture.

«Le camp le plus pourri du monde qu'on a vu c'était l'ancien camp de Grande-Synthe. Puis il y a eu un type génial, David Carême, le maire de Grande-Synthe qui a construit un camp aux normes. Ils ont eu toutes les difficultés du monde à le faire alors même que le campement était construit sur un terrain de la collectivité. La préfecture disait que c'était pas aux normes alors qu'il ont accepté que des gens vivent dans la boue pendant je ne sais pas combien de mois!»

## «ON DÉTRUIT ET ON DONNE RIEN COMME ALTERNATIVES.»

## «TOUT CE QU'IL FAUT PAS FAIRE EST FAIT À CALAIS ET TOUT CE QU'IL FAUT FAIRE EST FAIT À GRANDE- SYNTHE.»



# LA CABANE JURIDIQUE #9

La cabane juridique est née sous l'impulsion de l'Appel de Calais signé par 800 personnalités et lancé en octobre 2015. À cette époque, les signataires constataient un manque de soutien et d'information juridique dans la Jungle de Calais. Le 11 janvier 2016, la cabane juridique ouvre ses portes. Construite par Charpentiers sans frontières, elle reprend la forme d'un polygone et se distingue du fait de ses planches en bois colorées. Cabane juridique, centre juridique ou legal center, les appellations sont nombreuses.

Cette cabane réunit des juristes et élèves avocats, européens et tous bénévoles. Auparavant située sur la zone sud de la Jungle, elle subit un incendie volontaire pendant le premier démantèlement qui eut lieu en mars 2015. Depuis, la jolie cabane en bois a laissé place à deux autres cabanes, toutes deux situées sur la zone Nord de la Jungle.

Ouverte tous les après-midi, elle détient plusieurs missions: informer les exilés sur leurs droits en France, accompagner les démarches d'asile ou de regroupement familial, recueillir des témoignages et plaintes pour les exilés ayant subi des violences et rediriger, en fonction des besoins, les exilés vers les structures compétentes (Médecins Sans Frontières, Médecins Du Monde, Secours Catholique, Gynécologie Sans Frontières, Auberge des Migrants, cabinets d'avocats...).

Structure autonome et sans statut juridique propre, son fonctionnement est uniquement assuré grâce aux dons de particuliers collectés en ligne. Pour lancer le projet, 16 000 euros ont été nécessaires. Puis fin mars, l'association a reçu 50 000 euros recueillis sur la plateforme Leetchi, un site de financement en ligne.

## Présentation de l'entretien

Présents lors du démantèlement de mars 2015, nous nous sommes rendus à plusieurs à reprise devant la cabane juridique (encore intacte à l'époque). Du fait de la situation, il nous était impossible de mener un entretien sur place. Nous avons ainsi rencontré une élève-avocate de 24 ans, juriste et urbaniste de formation, qui y travaillait bénévolement pendant 3 mois. Nous l'avons retrouvée plus tard dans un bar du centre-ville de Calais. L'ambiance était chaleureuse et conviviale. L'entretien a duré deux heures.

Lors de cet entretien, elle est revenue sur la genèse du projet et l'influence de l'Appel de Calais. Selon elle, la cabane n'assure pas seulement un travail d'information mais un véritable accompagnement juridique et individuel. Ses actions ont été élargies du fait de deux constats: la multiplication « d'exilés victimes de violences », et la présence croissante de « mineurs isolés ayant de la famille dans l'Union Européenne ». De ce fait, le rôle de la cabane juridique a rapidement évolué, passant d'une « structure d'information » à un lieu d'accueil et de suivi personnalisé:

« Finalement, pour certains cas précis, nous allons au-delà de la simple information juridique pour assurer un réel accompagnement des exilés dont la situation, complexe, appelle un réel suivi. Suivi qui ne peut pas être assuré par les cabinets d'avocats locaux, puisque les exilés en question n'ont pas de statut régulier en France, et ne disposent pas, à ce titre, du bénéfice de l'aide juridictionnelle. »

En outre, le démantèlement de la Jungle a fortement redéfini la vocation de la cabane juridique:

« Par exemple, lorsque les associations ont été informées du démantèlement de la zone sud, pendant une semaine, l'ensemble du camp s'est mobilisé pour recueillir un maximum de témoignages d'exilés, de bénévoles et d'associations pour appuyer le recours en référé contre l'expulsion. Notre activité d'information juridique pure s'est alors ralentie. »

Elle a insisté sur la nécessité d'une telle structure sur la Jungle, en mentionnant l'incapacité des autres acteurs à se coordonner pour informer correctement les exilés:

« Je ne saurais pas vous dire combien de fausses rumeurs nous avons dû déconstruire dans le cadre de nos entretiens, mais elles sont nombreuses et se répandent très vite. L'un des principaux problèmes, sur le camp, c'est celui de la multiplication des acteurs et des sources d'informations. Beaucoup s'improvisent juristes en fournissant des conseils aux exilés, mais le droit d'asile en Europe est si complexe, qu'il faut être extrêmement prudent avec les informations que l'on diffuse. »

Puis, nous lui avons demandé comment elle percevait l'évolution de la situation. À cela, elle s'est montrée quelque peu pessimiste, soulignant l'incertitude planant sur la Jungle et la précarisation accrue de la population qui, suite au démantèlement de la zone sud, s'est déplacée sur la zone Nord.

« Les démantèlements successifs n'ont finalement pas permis de vider le camp comme le souhaitait la Préfecture puisque la majorité des exilés se sont finalement déplacés sur la zone Nord, ce qui crée une plus grande précarité du fait de la densité de population dans une zone plus réduite. Ce qui a été constaté également, c'est que les associations ont perdu la trace de plus d'une centaine de mineurs isolés depuis ces démantèlements. »

« Je reste pessimiste sur l'avenir du camp de Calais dont les jours semblent comptés. Désormais l'attention semble se porter davantage sur le camp de Grande-Synthe que sur celui de Calais, comme s'il était déjà acté que sa durée de vie était finie. »

Enfin, elle a constaté l'incapacité des pouvoirs publics à se mobiliser d'avantage pour assurer un véritable suivi individuel des migrants, relayant ainsi ce travail aux associations et autres structures hybrides:

« Je regrette également que les pouvoirs publics ne se mobilisent pas davantage pour proposer un réel accompagnement, quotidien, et individualisé, sur le camp. Les agents de la préfecture sont malheureusement débordés et peinent à absorber le flux de personnes venant demander l'asile chaque jour dans leurs locaux. »

# SECOURS CATHOLIQUE / CARITAS FRANCE #10

Fondée en 1946, le Secours Catholique-Caritas France est aujourd'hui une association loi 1901 à but non lucratif, reconnue d'utilité publique depuis 1962. Ses statuts de 1962 rappelaient son objet de «rayonnement de la charité chrétienne», impliquant notamment d'apporter un secours ou une aide, directe ou indirecte, morale ou matérielle à tout bénéficiaire indépendamment de ses opinions philosophiques ou religieuses. Elles se traduisent aujourd'hui par des actions auprès des populations les plus précaires, souvent via des maraudes ou des rencontres dans des lieux d'accueil ouverts.

L'action du Secours catholique auprès des migrants ne procède pas d'une volonté d'action spécifique à l'égard de ce public, mais plutôt du constat de leur situation sociale et sanitaire dramatique. P. Lévène évoque en outre le nécessaire «accueil de l'étranger».

L'action du Secours catholique dans le département du Pas-de-Calais a débuté dès 2003, postérieurement à l'évacuation du centre de Sangatte, et la création d'un accueil de jour permettant aux migrants d'accéder à des douches. Ils ont, à cette période, été en lien avec l'association la Belle étoile, pour la distribution de vêtements et couvertures. Par la suite, la fermeture volontaire du centre Anatole France (lieu où les migrants pouvaient prendre des douches) a conduit à inciter l'Etat à intervenir dans un domaine uniquement investi par les associations. Par la suite, le Secours catholique, via ses animateurs et bénévoles, a continué d'intervenir pour assurer l'accès à des douches, la distribution de nourriture, mais aussi l'accès à des conseils pour les demandes d'asile et à un accompagnement pour les démarches pour l'accès aux droits, au sein d'un lieu d'accueil.

L'association a participé à de nombreuses reprises à un plaidoyer pour dénoncer les conditions de vie des migrants sur la Jungle, et réclamé une intervention de la part des pouvoirs publics.

En mars 2016, une cabane du Secours catholique était installée dans la Jungle.

## Présentation de l'entretien

L'entretien formel a eu lieu le 6 avril 2016 avec Pierre Levené, ancien Secrétaire général au Secours catholique (2006 - 2010), aujourd'hui au Service Action France dans le département Europe de la Fondation Caritas. Par ailleurs, nous avons rencontré sur la Jungle en mars 2016 une animatrice au Secours catholique à Calais.

Pierre Levené a présenté l'historique et les évolutions multiples des activités (dans leur nature et leur géographie) du Secours catholique à Calais.

Il insiste sur les difficultés des situations des migrants d'une part et des associations d'autre part. Il explique à de nombreuses reprises la volonté des pouvoirs publics de démanteler les Jungles afin de «rendre invisible» le phénomène migratoire: les déplacements étaient subis pour les migrants du fait des pressions policières. Il explique en outre que le passage en Angleterre a été rendu plus complexe. Alors qu'un accord tacite avec les CRS en cas de pression migratoire importante rendait possible le passage en Angleterre, les accords du Touquet, la théorie de l'appel d'air et les travaux à Calais (inondations autour des zones d'approche, grillages) ont contribué à transformer Calais en abcès de fixation. Il explique Calais par la volonté de fermer les frontières et par l'inaction étatique.

Il évoque plusieurs partenariats du Secours catholique au fil de l'évolution des actions: Médecins du Monde pour la construction d'abris, Caritas anglaise sur les questions des mineurs, Help Refugees et l'Auberge des migrants pour compter et infirmer les nombres évoqués par l'Etat au moment de l'évacuation de la partie Sud de la Jungle, ou encore la plateforme de services des migrants dont le Secours catholique fait partie.

Une autre partie du travail du Secours catholique à Calais a été plus juridique, qu'il s'agisse de la saisine du Défenseur des droits (2012), le référé contre l'arrêté préfectoral prévoyant le démantèlement de la partie sud de la Jungle aux côtés de plusieurs autres associations (Médecins du Monde, Fnars, Emmaüs, Cimade, Secours Islamique, ATD Quart Monde, CCFD Terre Solidaire) ou encore le référé-liberté pour le droit au regroupement familial de plusieurs mineurs isolés.

De cet entretien, nous avons relevé six citations fortement évocatrices, portant sur des thèmes différents.

## Les liens intrinsèques entre la Jungle et Sangatte

«la fermeture de Sangatte, ça a été le choc ». «l'éparpillement de la Jungle, c'est la poursuite de Sangatte. De toute façon, on sait que ce sera à terme, inefficace, ça ne réglera pas le problème. On vit ça comme un geste politique supplémentaire pour indiquer qu'il n'y aura pas de nouveau Sangatte»

### La critique de l'inaction étatique

«un exemple d'une volonté politique de ne pas vouloir traiter un problème qui pourtant existe (...) et on va être pendant des années en train d'essayer de rayer ce problème, commencer à le rendre invisible.»

«à un moment donné il faut marquer le coup, en disant 'le monde associatif ne peut pas constamment suppléer l'Etat quand l'Etat est défaillant.»

«découragés, nous avons fermé les douches, et nous pensions qu'en provoquant cette fermeture, nous mettrions les pouvoirs publics devant le fait accompli.»

### Une situation humainement insoutenable

**« ON NE PEUT PAS LAISSER DES GENS VIVRE DANS DES SITUATIONS INHUMAINES SANS AUCUN CONFORT, SANS AUCUNE SOLIDARITÉ. C'EST TOUT SIMPLEMENT LA MORT D'UNE SOLIDARITÉ HUMAINE ».**

Établissement public sous la tutelle du ministère de l'intérieur, l'OFPRA dispose d'une autonomie administrative, financière et fonctionnelle, pour l'application des textes de droit interne, européen et international relatifs à la reconnaissance de la qualité de réfugié, d'apatride, et à l'admission à la protection subsidiaire.

Il est en charge de plusieurs missions: celle d'instruction des demandes de protection internationale, celle de protection juridique et administrative des réfugiés statutaires, apatrides statutaires et bénéficiaires de la protection subsidiaire et une mission de conseil dans le cadre de la procédure de l'asile à la frontière.

Dans le cas de la Jungle, le rôle principal de l'OFPRA tient à sa compétence pour réaliser l'instruction des demandes d'asile.

L'OFPRA intervient à Calais depuis deux ans et demi, surtout depuis que la Lande est ouverte aux migrants (1er avril 2015). Son but est de mener des missions d'information pour les migrants au sujet des demandes d'asile. Depuis 2015, l'OFPRA donnent aussi des informations sur les CAO. L'OFPRA insiste sur le fait qu'il est essentiel de rassurer les migrants. Les migrants peuvent faire des demandes d'asile depuis les CAO sans forcément y rester et inversement: ils peuvent rejoindre un CAO sans y effectuer de demande d'asile.

Environ 3 ou 4 personnes de l'OFPRA se rendent de manière hebdomadaire à Calais, au centre Jules Ferry et dans le centre géré par la Vie Active. Une fois par semaine a lieu une réunion avec tous les acteurs : les associations, la préfecture, la sous-préfecture, certains services du ministère, l'OFII de Calais...

Selon nos interlocutrices, l'OFPRA était sûrement présent à Sangatte, mais elles n'ont pas les informations précises concernant ces missions.

L'OFPRA travaille de manière autonome, en relation toutefois avec les autres acteurs qui mènent des missions d'information (notamment l'OFII). Il n'y a pas d'équipes communes, mais des échanges d'information. Les contours de la mission de l'OFPRA s'arrêtent à la question de l'asile.

## MÉDECINS DU MONDE

« Depuis dix ans, les conditions sont indignes, mais là c'est pire que jamais. Plusieurs centaines de personnes vivent dans plusieurs camps dans les dunes. Ces personnes n'ont pas d'hébergement, voire pas d'abri et n'ont qu'un seul repas par jour. Ce sont principalement des hommes, mais il y a aussi des jeunes femmes, dont certaines sont enceintes, et des enfants en bas âge. Il y a un réel problème de santé publique. Dans les dunes, il n'y a pas d'eau. Le seul

point d'eau était une bouche à incendie, mais elle a été coupée mercredi dernier. Les gens n'ont rien à boire. Ils transportent des bouteilles et des jerricans d'eau et se lavent dans les eaux rejetées par l'usine Tioxide, qui est classée « Seveso ».

Source: Martine Devries, responsable de mission, entretien à l'Humanité, 5 août 2015  
Quatre axes d'intervention structurent l'action de l'association: le soutien aux victimes des crises et des conflits, la promotion de la santé sexuelle et reproductive (SSR), la réduction des risques (RdR) et les soins aux populations migrantes et déplacées.

Médecins du monde est intervenu dès 2003 dans la région Nord-Pas-de-Calais pour faciliter l'accès aux soins des migrants. La création de la Mission Migrants Littoral Nord Pas de Calais en 2005 a permis de renforcer les interventions à Dunkerque (Grande-Synthe et Têtèghem), Saint-Omer (Tatinghem) et Calais.

Les missions d'intervention reposent sur l'accès aux soins et à l'information et orientation pour l'accès aux droits des migrants (accès à l'eau, distribution de kits d'hygiène et de matériel de base, accompagnement vers les PASS, aide dans les démarches administrative et prise en charge sociale et juridique). Suite à l'incendie de la clinique mobile créée en juin 2015 intervenant dans la Jungle et à la condamnation de l'Etat, l'intervention pour l'accès aux soins de l'association s'est relocalisée dans le centre Jules Ferry.

En parallèle, l'association militante effectue un plaidoyer contre la précarité et communique sur la situation des migrants à travers l'Europe et avait participé au dépôt du référendum contre l'Etat pour l'amélioration des conditions de vie des migrants dans la Jungle de Calais.

# NO BORDER

Le mouvement No Border (no border network) est un réseau de collectifs et d'individus oeuvrant pour la liberté de circulation des personnes. Créé en 1999, il reste encore principalement européen, malgré son internationalisation progressive. Son organisation horizontale et la grande diversité de ses membres le rend difficilement définissable. «Ni organisation ni hiérarchie, mais un noyau dur qui change souvent, notre force et notre limite à la fois».<sup>1</sup>

Dans la Jungle, nous avons pu engager la conversation avec un jeune se définissant comme militant. Si ses thèses convergent avec celles des No Border, le militant ne s'est toutefois pas défini comme tel. Au regard de cette rencontre, quelques points essentiels concernant les No Border sont à souligner.

Tout d'abord, il semble compliqué de rencontrer sur la Jungle des militants revendiquant effectivement leur appartenance au mouvement No Border.

Les No Border ne sont pas à considérer comme un acteur unique mais comme un assemblage d'une pluralité de comportements autorevendiqués. Il s'agit d'initiatives d'individus qui convergent en des points cruciaux du territoire pour revendiquer et exposer une lutte politique. Ces nombreuses actions individuelles, isolées et dispersées, sans réel statut juridique, met en déroute les autorités qui n'ont de ce fait pas d'interlocuteur. Elles ne peuvent alors qu'accuser un groupe qui n'existe pas en tant que tel.

Les atouts du mouvement No Border constituent également sa faiblesse. Son caractère mouvant et indéfinissable permet à ses opposants (les autorités, une partie de la population) de le discréditer. Pour la mairie de Calais les No Border sont le point de convergence de l'extrême gauche et de l'extrême droite, ce qui contribue encore à complexifier la définition du mouvement. Thierry Kuhn, président d'Emmaüs France, dénonce ainsi la réutilisation du mouvement No Border à des fins politiques:

**«On voudrait faire croire que les criminels, ce sont quelques militants qui essaient de mettre la lumière sur une situation intenable pour six mille migrants.»<sup>2</sup>**

# UTOPIA 56

Association bretonne qui se définit comme une «organisation citoyenne», Utopia 56 a initialement été spécialisée dans l'événementiel, avec une participation à la régie du camping du festival des Vieilles Charrues. Elle est intervenue sur la Jungle de Calais pour le «nettoyage et l'hygiène» et par la suite, a mobilisé de nombreux bénévoles pour la construction du camp de la Linière de Grande-Synthe, premier camp humanitaire de France.

Nous avons participé, en tant que bénévoles, à la construction d'une partie du camp de la Linière, à Grande-Synthe, avec Utopia 56 et MSF. Action dans l'urgence soutenue par des bénévoles de bonne volonté mais souvent incompetents en matière de logistique humanitaire, la reconversion de l'association sur ces questions a pu en laisser certains perplexes. Elle n'en demeure pas moins un véritable tremplin à la venue de nouveaux bénévoles.

1. À Calais avec les No Borders, radicaux sans frontières, L'Obs, 12 novembre 2015  
2. Les No Borders, une poignée de militants décriés, Le Monde, 5 février 2016

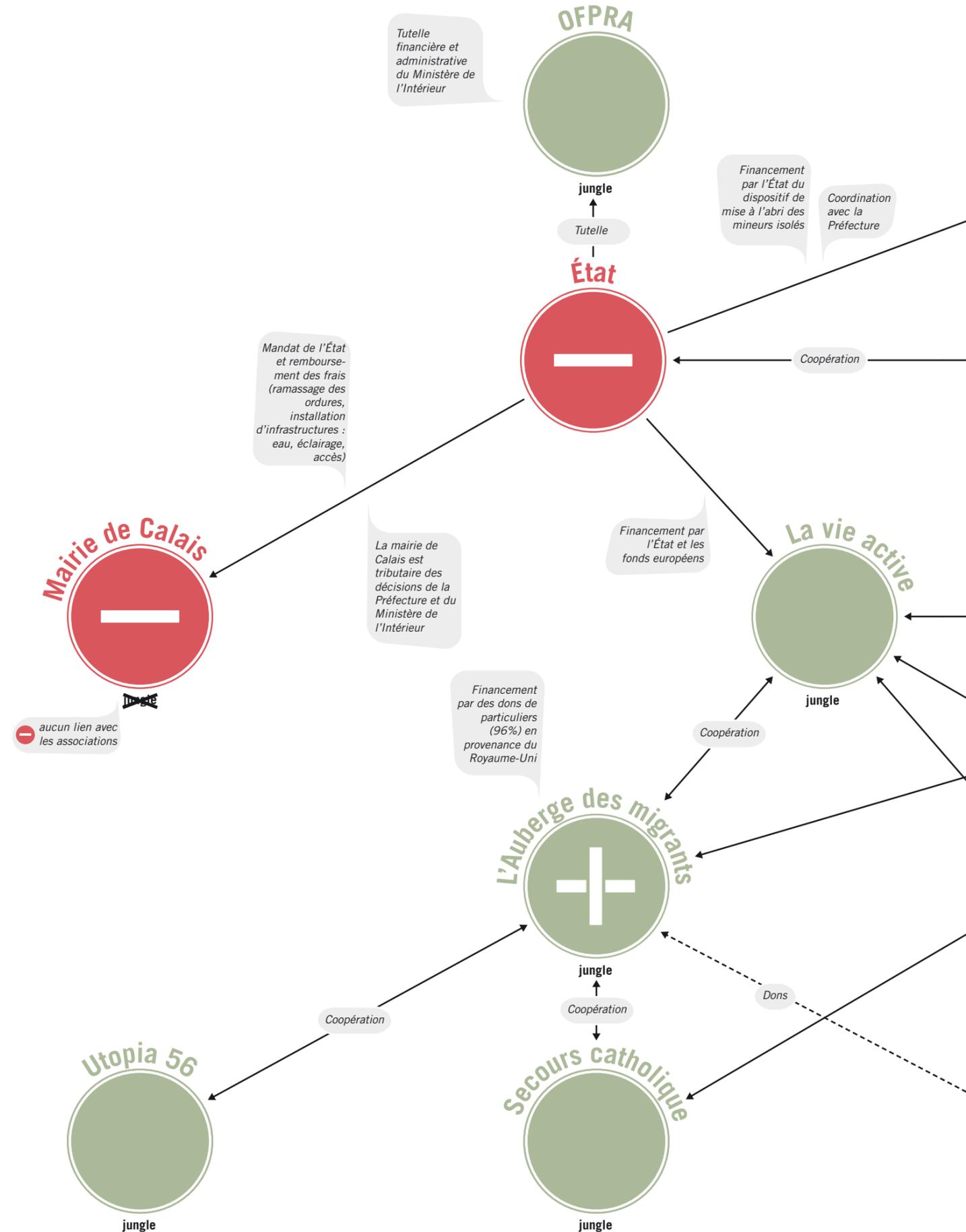


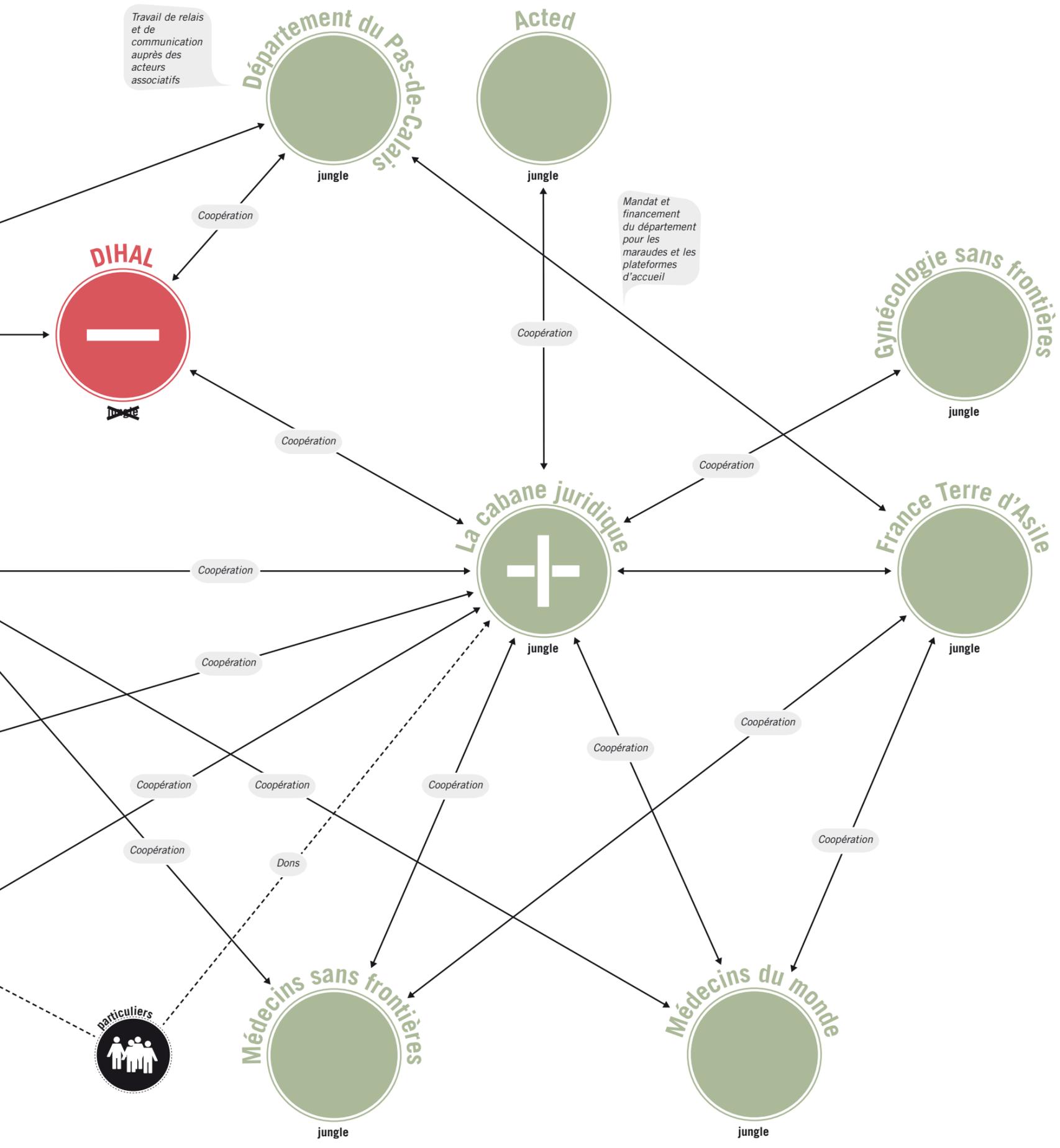
# CARTOGRAPHIE

## CARTOGRAPHIE DES ACTEURS

La réalisation d'une cartographie des acteurs de la Jungle a deux objectifs. Le premier est de définir le rôle de chacun des acteurs selon leurs compétences propres et les actions qu'ils effectuent. Nous avons retenu trois modalités: le manquement, le respect et l'insistance. Le manquement est défini par l'incapacité d'un acteur à assurer l'ensemble des compétences qui lui sont assignées. Ses agissements sont en-deça de sa capacité d'action. Le respect définit la capacité d'un acteur à respecter ses objectifs. Ses actions sont en conformité avec ses compétences. Enfin, l'insistance permet de définir l'action d'acteurs qui vont au-delà de leur propre domaine de compétences.

Enfin, le second objectif de cette cartographie des acteurs est de rendre lisible les liens de diverses natures entre les différents acteurs étudiés (financements, contrats, influence...), ceci pour les situer de manière relative et visualiser les influences que chacun d'entre eux subit et exerce sur l'ensemble des autres acteurs.





**Nom de l'acteur #**  
 Manquement  
 Actions < Compétences

**Nom de l'acteur #**  
 Respect  
 Actions = Compétences

**Nom de l'acteur #**  
 Insistance  
 Actions > Compétences

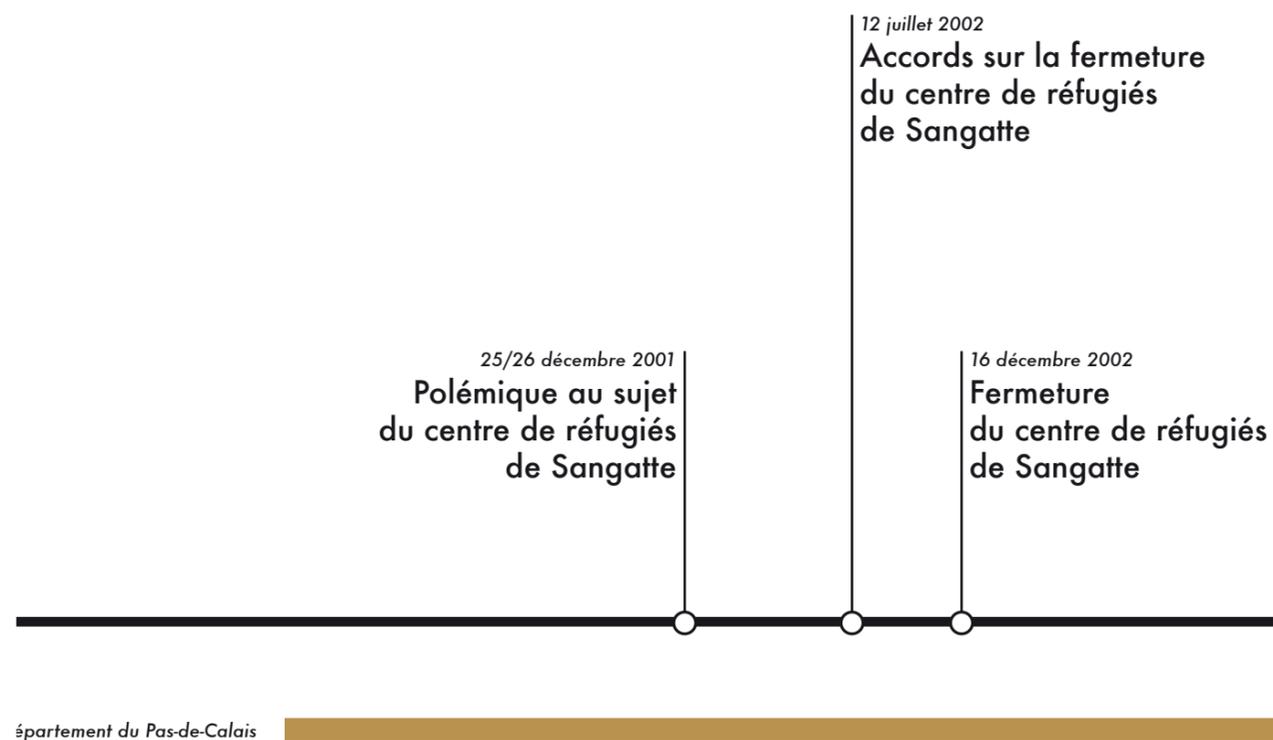
~~Acteur~~  
 Acteur non présent sur la Jungle

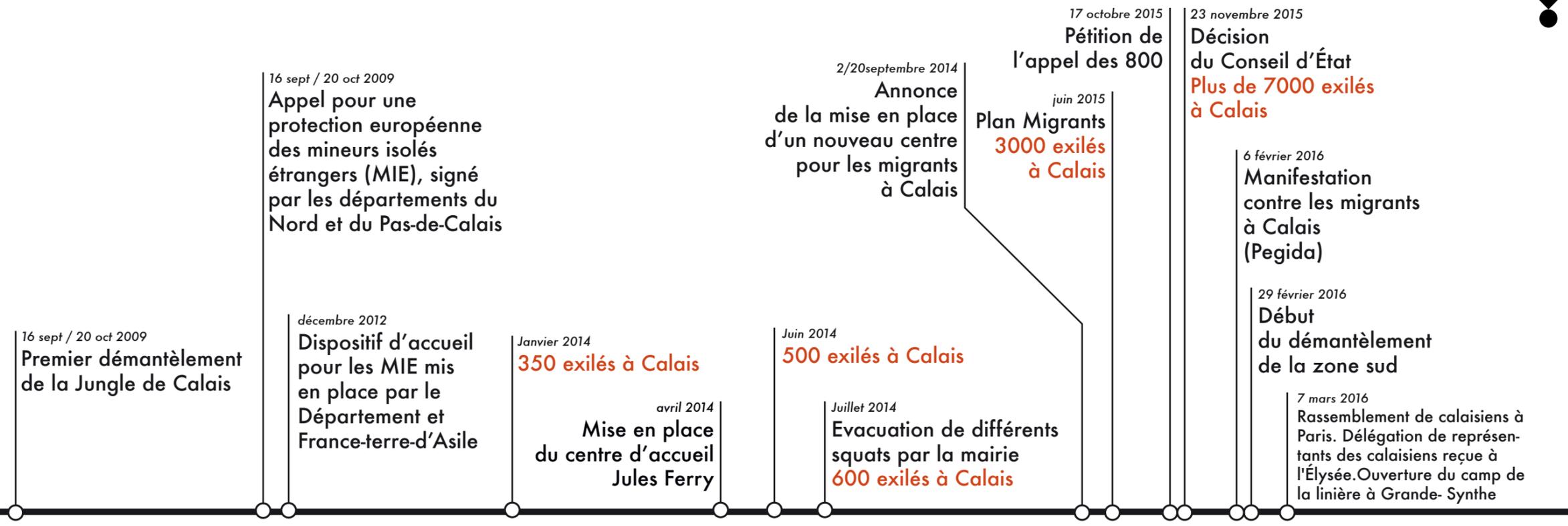
**jungle**  
 Acteur présent sur la Jungle

# CHRONOLOGIE

## CHRONOLOGIE DE LA JUNGLE

La réalisation d'une chronologie illustre la superposition de deux types de données: certains événements marquants ayant conduit à fomentier directement ou indirectement la Jungle et l'action ou la réaction de certains acteurs publics, privés et associatifs. Cette chronologie donne à voir la convergence entre des éléments déclencheurs (des discours, des faits ou des décisions) et l'intervention de certains acteurs. Ces événements nous ont interpellés lors de notre recherche, car ils ont conduit à l'intervention de nouveaux protagonistes, ou permis la (ré)invention, géographique et matérielle, des actions d'acteurs déjà présents sur la Jungle. Ces circonstances nouvelles questionnent aussi l'identité même de la Jungle: sa date de naissance, ses repères chronologiques mais aussi son caractère protéiforme, entre instabilité et permanence, inconstance et matérialité. Le réinvention et le renouvellement constants des agissements des acteurs nous apparaît ainsi comme le révélateur de la complexité d'un terrain d'intervention mouvant fortement marqué par des éléments d'extranéité multiples.





Mairie de Calais

L'Auberge des migrants

France Terre d'Asile

DIHAL

La cabane juridique

OFPPRA

Gynécologie sans frontières

Utopia 56

Acted

La Vie Active

# VERBATIMS

## ANALYSE SÉMANTIQUE DES DISCOURS

L'analyse des discours émis par les acteurs rencontrés illustre la diversité des propos et des positionnements projetés sur la Jungle.

En traitant l'ensemble des entretiens effectués, nous nous sommes focalisés sur la sémantique et les thèmes évoqués par nos interlocuteurs. Nous avons ainsi retenu sept thématiques :

- L'action étatique et la responsabilité des pouvoirs publics
- L'optimisme
- L'exceptionnalité de la situation
- L'adaptabilité dans les actions
- La complexité
- Le flou et l'incertitude
- La brutalité

Outre les profils et missions des acteurs rencontrés, ces verbatims donnent à voir des points de convergence entre des individus qui ne se placent pas forcément de la même façon dans le système d'acteurs qui compose la Jungle de Calais.

«Et puis, il y a une action de l'Etat qui est forte maintenant depuis presque 2 ans, avec la création du centre Jules Ferry, du centre pour femmes, du centre d'accueil provisoire avec ces containers qui se sont créés et ce travail d'orientation vers les centres d'accueil et d'orientation qui se développe aussi.»

«C'est une sortie de terre en un mois et demi donc il fallait que ce soit économique, fiable en termes de sécurité, et que ça sorte de terre rapidement.»

FTDA

La vie active

(au sujet du centre d'accueil provisoire)

« Je dirais que les choses ont été plutôt améliorées et gérées de façon assez serrée par l'Etat dans le sens où ça a été très cadré par l'Etat et sans doute que l'on va dans le bon sens.»

La DIHAL

« La situation calaisienne est exceptionnelle en France.»

FTDA

« Aujourd'hui, nous avons besoin de redéfinir nos compétences et nos façons de faire.»

Le département du Pas-de-Calais

«La Jungle ça a plein de côtés négatifs, mais c'est très dynamique.»

La vie active

« La Jungle c'est le deuxième employeur de Calais.»

GSF

«Il y a des projets pour mettre en place une école dans le centre Jules Ferry. Une vraie école, avec le ministère derrière. Ça avance, ça fait un moment qu'on en parle, mais ça devrait se faire. Je ne sais pas quelle forme ça prendra.»

La vie active

«Le démantèlement de la Jungle pour la partie bidonville, ça fait bien longtemps que la maire de Calais le réclame. Le fait d'avoir un camp peu ou prou sécurisé, à hauteur de 1500 ou un millier vidé des activistes No Borders, d'extrême gauche et de droite - parce que ce sont les mêmes.»

La ville de Calais

«La Vie Active, ils apprennent sur le tas.»

Le département du Pas-de-Calais

« Pour notre territoire, sa population et ses acteurs économiques, l'urgence est belle et bien là! Nous ne pouvons pas demeurer dans l'attente, il nous faut savoir au plus vite quand et comment la "Jungle" sera démantelée.»

La ville de Calais



« Au cours des deux mois passés sur Calais, j'ai constaté que **l'équipe était en constante adaptation et réinvention**. Sur place, le contexte du bidonville est si mouvant qu'il est nécessaire d'être réactif et de pouvoir s'adapter rapidement au terrain.

La cabane juridique

«Il me semble avoir constaté que l'ensemble des associations s'accorde, peu ou prou, pour dire que les expulsions auxquelles la Préfecture a procédé depuis janvier dernier ont été brutales. Elles s'accordent également pour dire que la situation sur place n'est pas satisfaisante et que des solutions individuelles doivent être proposées à chaque exilé présent sur le camp.»

La cabane juridique

« Je pense que c'est surtout à l'Etat de gérer toutes ces associations. »

FTDA

«Je ne sais pas comment ça peut évoluer correctement.»

GSF

«Mais je dis souvent à ces riverains: on n'est pas aux Etats-Unis, le maire n'est pas le chef de la police. Alors peut-être qu'un jour justement, il le faudrait ? »

La ville de Calais

« Avec l'Auberge des migrants finalement tout le monde peut être recruté...C'est un peu le freestyle organisé »

Un bénévole de l'Auberge des migrants

« Comme c'est un service tout neuf, il y a énormément de choses à faire, et comme c'est un endroit très dynamique, **il faut s'adapter en permanence**, donc c'est une belle expérience. »

« Je parle de la Lande, j'ai du mal à définir cette zone, on pourrait parler de camps de migrants ou de la Jungle, je ne sais pas. »

Le département du Pas-de-Calais

«L'Etat était un peu surpris de ce déménagement. Ils se sont installés un peu à la bonne franquette. Donc au départ c'était sur la partie municipale du terrain, et du fait de la non-organisation, **ça a un peu dégénéré et tout a empiré comme ça**. On ne sait plus comment ça va évoluer. »

La vie active

(au sujet du centre d'accueil provisoire)

«Comment en est-on arrivé à demander l'aide de l'armée ? »

« En automne dernier l'Appel de Calais a lancé une pétition en ligne visant à alerter l'opinion publique sur la carence de l'action de l'Etat sur le camp de Calais. »

La cabane juridique

«à un moment donné il faut marquer le coup, en disant 'le monde associatif ne peut pas constamment suppléer l'Etat quand l'Etat est défaillant »

Caritas/Secours catholique

La ville de Calais

La ville de Calais



